

2022-2023

PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRES

| Mendes - La Fontaine



PROJET PEDAGOGIQUE

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE MENDES – LA FONTAINE

Actualisé le 16 mars 2023

SOMMAIRE

- A. L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**
- B. LE PROJET**
- C. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**
- D. LA STRUCTURE D'ACCUEIL**

- **Effectifs par école**
- **Description des locaux**
- **Inscription**
- **Dossier sanitaire**
- **Aspects réglementaires**
- **Facturation**

E. LES MOYENS

- **Humains**
- **Financiers**
- **Matériels**

F. LES TEMPS D'ACCUEIL

- **Dispositif des -3 ans**
- **Journée type en maternelle**
- **Journée type au primaire**

G. ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION

H. OUTILS ET METHODE DE TRAVAIL

I. DISCIPLINE ET AUTORITE

J. MODALITE D'EVALUATION DE L'ACCUEIL

ANNEXE / CHARTE DE LA LAICITE

A) L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil de loisirs périscolaire, géré par le CIAS Ténarèze et habilité par la DDJES, se définit comme un espace de vie, un lieu de socialisation et d'apprentissage complémentaire au milieu familial et au milieu scolaire. Il accueille des enfants âgés de 2 à 11 ans de façon occasionnelle ou habituelle en dehors des heures de classe et durant la période scolaire.

Ce service a pour objectifs de permettre :

- La conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents.
- L'épanouissement et le développement harmonieux de l'enfant dans un cadre rassurant, adapté à ses besoins et à l'écoute de chacun.
- L'organisation des loisirs de l'enfant dans un esprit de laïcité ouvert à tous et sans distinction quelle qu'elle soit.

B) LE PROJET

Le projet pédagogique tel que nous le mettrons en œuvre, répond concrètement aux orientations du PEDT (Projet Educatif Territorial) et s'y réfère. Il est le reflet des intentions de l'équipe en matière de pédagogie et décrit le mode de fonctionnement du service, les outils de travail et les critères d'évaluations utilisés.

Le présent projet peut être à tout moment consulté par les parents et les partenaires, il est disponible sur les lieux de l'accueil.

Les grandes lignes éducatives et sociales du PEDT

- Maintenir le parent à sa place de référent en tant que premier éducateur de l'enfant.
- Appréhender les histoires familiales, s'adapter à la singularité des différents milieux familiaux.
- Accueillir parents et enfants avec une attention égale.
- Intervenir « pour » les parents mais surtout « avec » eux, en donnant tout son sens à la co-éducation.
- Aider l'enfant à s'épanouir :
 - En prenant en compte son individualité.
 - En suscitant l'envie d'apprendre.
 - En favorisant son ambition.
- Apprendre à vivre ensemble :
 - En respectant les règles de vie collectives.
 - En acceptant les autres dans leur différence.
- Garantir une cohérence éducative dans une même structure d'accueil.
- Garantir une cohérence éducative entre les différentes structures d'accueil.
- Porter une attention particulière à l'accessibilité (pédagogique, matérielle, financière) de l'activité.
- Valoriser la participation de l'enfant au sein du groupe et l'encourager dans son engagement.

C) OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Au travers de ces objectifs, nous préserverons les notions d'enfance, de plaisir, d'éveil, d'écoute et de dialogue en portant un regard bienveillant envers chaque enfant. Notre intention est de créer un lieu de vie sécurisant où l'enfant se sent attendu et entendu, où il est reconnu comme une personne à part entière et associé aux décisions le concernant.

Reliés entre eux, ces différents objectifs, susceptibles de se soutenir ou de se renforcer mutuellement, constituent une continuité à notre démarche éducative.

- ✓ Respecter le rythme de l'enfant

C'est observer les besoins de l'enfant, préserver sa curiosité naturelle et sa capacité de récupération. Nous veillerons à structurer les différents temps d'accueil (matin, midi, soir) en proposant des temps calmes et des temps plus rythmés, en équilibrant les temps d'efforts et les temps de repos. Ils seront réfléchis selon leur spécificité.

Aucune activité ne sera imposée. L'enfant aura la possibilité de choisir l'activité proposée et /ou d'en mener une autre dans la mesure du possible ou encore de « ne rien faire » car ce que les enfants créent, imaginent, élaborent quand ils jouent seuls sans l'adulte, compte pour leur développement personnel.

C'est aussi prendre en compte la fatigue de l'enfant en organisant des temps de décompression, des temps de sieste pour les petits et pour les plus grands des temps de détente animés de séances de relaxation.

- ✓ Assurer la sécurité physique, affective et morale de l'enfant

C'est amener l'enfant à trouver sa place dans le groupe tout en le faisant se sentir considéré, valorisé et écouté.

Physique

- Surveiller les enfants durant leurs activités et leurs déplacements dans la structure ;
- Réfléchir aux dangers, choisir et préparer le lieu de l'activité ainsi que le matériel ;
- Veiller à la propreté des locaux et lieux d'activité ;
- Adapter l'activité à la tranche d'âge et aux individus ;
- Connaître les particularités de chaque enfant (fiches de renseignements) ;

Affective

- Nous veillons à être équitables et à ne pas privilégier un enfant plutôt qu'un autre ;
- Nous nous attacherons à créer un climat sain où chacun pourra s'exprimer sans contrainte et où la parole de chacun sera prise en compte ;

Morale

Nous surveillerons :

- Notre langage ;
- Notre tenue vestimentaire ;
- Les attitudes trop familières entre adultes ;
- Notre discrétion quant à ce que les enfants peuvent entendre de nos conversations ;
- Nous veillons à protéger l'enfant des mauvais comportements et traitements.

- ✓ Accueillir l'enfant porteur de handicap ou atteint de troubles de la santé

L'enfant doit pouvoir vivre des relations sociales et participer pleinement à la vie collective quelle que soit sa différence. Il s'agit d'instaurer un climat juste et bienveillant, facilitant l'accessibilité et le partage afin que chacun exploite ses capacités au contact des autres enfants, fasse connaître et reconnaître sa différence.

Pour penser au mieux l'inclusion du mineur porteur de handicap, l'équipe s'appuie sur les compétences et l'expérience du réseau Handi'férence,

Une concertation avec les parents permettra de mieux connaître, les besoins de l'enfant, ses centres d'intérêt et son degré d'autonomie.

A partir de ces informations, un cadre d'accueil personnalisé prendra en compte :

- Le temps et le rythme de l'accueil
- L'aménagement de l'espace
- L'adaptation de l'encadrement
- Le choix des supports et des activités.

Un point avec le parent permettra d'évaluer la pertinence des choix réalisés et d'ajuster en permanence les conditions d'accueil.

- ✓ Favoriser un lieu de convivialité et de socialisation

Par l'exemple et en faisant de chaque instant, un temps de bonne humeur, l'animateur devient référent du bien vivre ensemble.

Il privilégie une démarche participative en associant les enfants à l'élaboration des règles de vie qui poseront le cadre harmonieux de leur quotidien. Celles-ci devront être comprises et respectées. Elles seront symbolisées par des supports visuels affichés dans les différents lieux de vie.

Tout au long de l'année, l'accueil de loisirs périscolaire mène des actions de sensibilisation sur l'hygiène, la santé, les gestes écocitoyens. Se laver les mains lors des passages aux sanitaires ou se brosser les dents après le repas. Initier aux bienfaits d'une alimentation équilibrée, éviter le gaspillage dans l'assiette, respecter le tri sélectif...

- ✓ Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et privilégier son autonomie

En posant des repères clairs dans un cadre stable porté par une équipe régulière, l'enfant se familiarisera avec son environnement et pourra évoluer librement dans un espace adapté à ses besoins. Cet espace prévoit le libre accès aux ateliers permanents (coloriage, pâte à modeler, divers jeux, lecture, marionnettes...). Selon ses envies, l'enfant se sert, joue et range son matériel. L'animateur aide l'enfant, l'accompagne, le guide mais évite de faire à sa place en ayant au contraire une démarche d'incitation et d'encouragement. En élémentaires, des temps d'échanges donnent la parole aux enfants afin de recueillir leurs avis et idées. Une fois par semaine deux volontaires (les mini-animateurs) peuvent proposer une courte activité pour les maternelles ou les aider sur un atelier. En maternelle une mallette pédagogique propose la manipulation d'objets de la vie courante selon le concept montessorien « Aide-moi à faire seul ». A son rythme l'enfant expérimente les gestes de la vie quotidienne (boutonner, transvaser, visser, nouer...).

En fin d'année, l'équipe d'animation organise une semaine « d'intégration » des grandes sections au primaire. Le midi et le soir les grandes sections rejoignent les enfants du cp et vivent avec eux, les temps repas et d'activités. Ainsi, ils se familiarisent avec les locaux, les adultes et les camarades qu'ils fréquenteront à leur prochaine rentrée scolaire en élémentaire.

- ✓ Favoriser les activités sportives ou de découverte

A proximité du stade et de la salle de sports, l'accueil périscolaire propose chaque jour en pause méridienne une activité « sport » encadrée par un éducateur (ETAPS).

Un planning défini en fonction des services repas assure le roulement des groupes sur cette activité.

Les associations locales peuvent adhérer au dispositif « Ludisport-ludipop » et ainsi intervenir ponctuellement sur des initiations sportives ou culturelles : tennis, tir à l'arc, rugby, arts plastiques, théâtre...

L'intention est de faire découvrir des disciplines conduites par des professionnels qui exercent sur le territoire et qui peuvent être poursuivies hors temps école.

Au fil des années, des projets d'animation ont permis aux enfants de vivre des expériences théâtre, vidéo, mur peint, initiation à la langue des signes... En maternelle, en fin de journée, les animatrices proposent une histoire au kamishibaï. Cet outil propice à la rêverie et à l'imaginaire ressemble à un castelet dans lequel on glisse des illustrations grand format tout en racontant l'histoire. Les enfants ont illustré leur propre histoire. L'histoire du « Doudou ». Chacun a dessiné son doudou et le nombre de pages augmente au fur et à mesure de l'arrivée de petits nouveaux.

- ✓ Mener une action co-éducative avec les partenaires

Une logique d'éducation partagée entre les espaces scolaires et périscolaires est essentielle pour le développement de l'enfant et sa compréhension du cadre. L'enjeu est d'instaurer un environnement structuré et structurant dans une démarche éducative complémentaire : agir sur le climat scolaire, renforcer les savoir-être, ouvrir aux arts et à la culture, sensibiliser aux enjeux de demain, (écocitoyenneté, développement durable, biodiversité...). Si actuellement il n'y a pas de temps de concertation officiel entre les équipes, le périscolaire est néanmoins invité aux conseils d'école, tandis que les transmissions et suivis de comportements s'effectuent oralement sur les temps de transition école – périscolaire.

- ✓ Entretenir une relation d'écoute et de confiance avec le parent

Pendant que l'équipe encadre les activités, un animateur sera chargé de l'accueil du parent. Il est ainsi disponible pour parler vraiment et construire une relation d'écoute sans être occupé par une autre tâche. Il peut l'informer sur la journée de l'enfant, répondre à ses questions et le renseigner. L'animateur observe une attitude ouverte et saura préserver la confidentialité des informations.

Les menus et programmes d'activités sont affichés ainsi que les informations pratiques ou manifestations locales. Les cahiers de liaison des élèves sont utilisés pour la diffusion de documents administratifs.

Parallèlement, nous programmons deux fois par an, le soir après le goûter, une animation récréative « Les grands jeux parents – enfants ». Nous participons à la journée CIAS « Famille en fête » et plus récemment, le périscolaire s'est associé à la matinée « Rentrée des parents », temps convivial autour d'un café-croissant facilitant un premier contact avec le parent et entre parents.

D) LA STRUCTURE D'ACCUEIL

Effectifs par ALAE

Implanté dans les locaux de l'école, le service périscolaire totalise une offre de 174 accueils :

- 16 enfants sur le dispositif des -3 ans.
- 50 enfants sur la maternelle Jean de La Fontaine.
- 108 enfants sur l'élémentaire Pierre Mendés France.

- **Horaires des structures périscolaires** (Nous veillerons à la durée de présence de l'enfant en fonction de son âge).
- Dispositif des -3 ans et maternelle : de 7h30 à 18h30.
- Élémentaire : de 7h30 à 18h30

Description des locaux

Ecole maternelle

- 1 salle d'accueil – 1 petite bibliothèque – une cour avec une structure de jeux abritée.

Ecole primaire

- 1 salle activités – 2 cours ayant chacune un préau.

Bureau périscolaire

- Contact téléphonique – adresse électronique.

Inscriptions

L'inscription à l'accueil périscolaire est obligatoire. Dès leur rentrée, les enfants reçoivent un dossier d'inscription composé de :

- Une fiche de renseignement à nous retourner complétée et signée.
- Un règlement intérieur comprenant les barèmes de tarification.

Possibilité de télécharger ces documents sur la page web du CIAS Ténarèze (Centre Intercommunal d'Action Sociale) dans la rubrique « périscolaire ».

L'accueil de loisirs périscolaire offre 3 possibilités :

- La journée complète (le matin, le midi et le soir)
- La demi-journée (le matin-midi ou le midi-soir ou le matin et le soir)
- Le midi uniquement.

La navette via le collège dépose les enfants (+6 ans) le matin à 8h10 et les récupère le soir à 16h40. Le mercredi midi un bus de ramassage est réservé pour les enfants inscrits au centre de loisirs de la Périssère.

Dossier sanitaire

La fiche d'inscription comprend les renseignements sanitaires. Les allergies et/ou traitements médicamenteux doivent être clairement signalés.

La structure n'est pas habilitée à donner un médicament et dans le cas d'un traitement, les parents doivent se déplacer. Les animateurs consignent sur un cahier de liaison toute intervention de soin sur l'enfant. En cas de fièvre ou de maladie nécessitant des soins au-delà de notre compétence, les familles sont prévenues aussitôt et viennent récupérer leur enfant dans la mesure du possible.

Tous les enfants n'ont pas les moyens d'intégrer les modalités de fonctionnement ordinaires. Il convient d'envisager l'accueil de tous.

Pour ce faire, nous mettons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I). Il décrit les symptômes qui affectent l'enfant et les conduites à tenir. Ce document officiel permet de prendre en compte notamment, un régime alimentaire, la prescription de médicaments spécifiques, le protocole de gestes et de soins à opérer dans le cadre d'une crise.

Les P.A.I sont signés par le représentant légal de l'enfant, le médecin prescripteur, l'école et l'accueil périscolaire.

En général c'est le P.A.I de l'école qui est adopté.

Aspects réglementaires

L'assurance :

Le CIAS Ténarèze a contracté une assurance responsabilité civile garantissant les conséquences dommageables encourues par son personnel.

Chaque enfant devra justifier d'un contrat assurance « individuel accident » incluant les risques extra-scolaires.

Tout accident doit aussitôt être signalé à la direction ainsi que les soins et interventions notifiés sur le cahier « pharmacie ».

Les procédures d'urgence en cas d'accident, incendie sont affichées dans les locaux.

L'hygiène alimentaire :

Le restaurant scolaire étant déjà soumis aux règles édictées par la direction départementale des services vétérinaires, ces mêmes règles s'appliqueront automatiquement à l'ALAE.

Réglementation :

Conformément aux directives réglementaires de la DDJES, les salles d'accueil sont équipées d'un téléphone avec la liste des numéros utiles, (pompiers, gendarmerie...) ainsi qu'une liste des numéros de chaque parent. Par ailleurs un classeur administratif réunit l'agrément Jeunesse et Sports, les photocopies des diplômes de l'équipe d'animation, les certificats de vaccination, le présent projet, un exemplaire du règlement intérieur et les PAI validés.

Facturation

L'accueil est facturé à la séquence en fonction du coefficient CAF ou MSA des familles (voir règlement intérieur). Il est donc nécessaire de donner son numéro d'allocataire CAF ou MSA afin de bénéficier d'un tarif ajusté à ses revenus, (en l'absence de ce numéro, le tarif au plus fort est appliqué).

Les factures sont éditées 2 fois par an, en février et en juillet.

Tableau des barèmes

| Tranche | Quotient familial | Tarif horaire / enfant | Calcul du coût pour une journée complète | Tarif à l'année / présence le midi |
|---------|-------------------|------------------------|--|------------------------------------|
| 1 | 0 à 549 | 0.05 € | 0.26 € | 5 € |
| 2 | 550 à 949 | 0.10 € | 0.52 € | 10 € |
| 3 | 950 et plus | 0.15 € | 0.79 € | 15 € |

E) LES MOYENS

Humains

Conformément aux normes DDJES, (1 adulte pour 10 enfants de -6 ans / 1 adulte pour 14 enfants de +6 ans), chaque intervenant est déclaré sur le logiciel TAM.

Le service périscolaire recrute une équipe qualifiée.

- Dispositif -3 ans : 1 animatrice.
- Maternelle : 6 animatrices dont 3 ATSEM.
- Elémentaires : 5 animatrices / 1 agent mairie / 2 éducateurs sportifs (ETAPS).
- 1 Directrice : BEATEP « Vie sociale-Activité locale » Option art plastique-mur peint.

Financiers

Un budget est voté chaque année et assure le fonctionnement de la structure.

Matériels

L'accueil de loisirs périscolaire dispose de :

- Lecteur CD / Enceintes bluetooth / 1 appareil photos / 2 ordinateurs / une paire de talkies-walkies.
- Tapis de sol.
- Accessoires pour jeux sportifs, (plots, kit parcours, ballons, raquettes...)
- Matériel pédagogique (jeux de société, jeux symboliques, livres jeunesse...)

F) LES TEMPS D'ACCUEILS

En maternelle comme au primaire, un accueil nuancé est adopté en fonction des différences d'âge.

Le matin

Il faut que la séparation avec le milieu familial se fasse en douceur. L'enfant devra se sentir bienvenu, il sera salué. Sur ce temps, l'enjeu est de préparer l'enfant à démarrer sa journée de classe dans les meilleures conditions. Il faut également tenir compte des arrivées échelonnées. Il n'y a donc pas d'activité à proprement parler mais un aménagement de l'accueil proposant des ateliers libres que l'enfant intègre selon ses choix, son humeur.

Pause méridienne

La pause méridienne est un temps fort de la journée, puisqu'il réunit presque tout l'effectif de l'école. Les enfants enchaîneront un temps de restauration et un temps d'activité. Les TAP Temps d'Activité Pédagogique se déroulent sur le temps de restauration qui ne se résume pas à distribuer les plats. Il est et doit être un temps éducatif. L'équipe sera soucieuse de la courtoisie des échanges et du « bien manger » des enfants en tenant compte des différents paramètres : hygiène, environnement sonore, tenue à table, bon usage des couverts, apprentissage du couteau pour les plus petits, contenu de l'assiette mais aussi une sensibilisation au gaspillage et l'intérêt d'être ensemble.

L'équipe joue un rôle important dans l'éducation au goût qui amènera l'enfant à élargir son répertoire des saveurs. Nous ne forçons pas les enfants mais les incitons à goûter un peu de

chaque plat. La durée d'un service selon les menus varie autour de 3/4h en comptant le passage aux sanitaires et l'installation à table.

Le temps d'activité est un temps de détente et de libre épanouissement. L'activité ne doit pas être forcément « productive » mais structurante et rassurante. Un temps de retour au calme fait partie intégrante de l'activité avant que les enfants ne reprennent les cours ou avant de passer sur le second service.

Le portail est fermé vers 12h05 et ouvert à 13h30.

Le soir

Il doit être conçu comme un temps de transition entre l'espace collectif et l'espace privé en préparant le retour en famille. L'animateur veille à ce que l'enfant soit remis au parent ou à un adulte mentionné sur la fiche de renseignement.

Une information par les animateurs aux parents, sur le déroulement de la journée de l'enfant, pourra être communiquée.

L'enfant a besoin de jouer, de décompresser, de prendre son goûter, de pouvoir s'exprimer sur sa journée et même parfois de s'isoler. Les activités motrices, créatives et d'expression seront privilégiées.

• DISPOSITIF DES -3 ANS

Accompagner en douceur les premières séparations.

Faire en sorte que l'enfant soit accueilli par la personne qui encadre ses journées et qu'il connaît.

Rassurer le parent par une présence régulière et à l'écoute.

Faciliter l'échange entre les parents et l'animatrice référente.

Ne pas être employé sur d'autres tâches pour être disponible pour le parent.

Connaître la journée de l'enfant pour pouvoir faire des transmissions.

Offrir un lieu de vie sécurisant et stimulant.

Poser des repères, ponctuer la journée de rituels.

Aménager un espace d'éveil, stimulant les sens comme le toucher, la vue...

Etre un lieu de socialisation

Mettre en place des activités collectives, poser les règles de vie.

L'objectif est donc de faciliter l'adaptation du tout-petit dans un environnement accessible à sa compréhension et à sa singularité tout en préservant un cadre harmonieux pour les plus grands de 3-5 ans. Ces 2 tranches d'âge n'ont pas les mêmes intérêts, ni les mêmes rythmes ou façon de jouer.

Afin de concilier un cadre à la fois sécurisant et répondant aux besoins fondamentaux de tous, l'équipe se concentre sur les moyens humains et matériels appropriés et évalue régulièrement les points qui fonctionnent et ceux à améliorer.

- **JOURNEE TYPE DES -3 ANS**

Dès 8h, une animatrice référente aux tout-petits, les accueille dans le local de la maternelle. Vers 8h30, secondée par une animatrice de la maternelle, elle accompagne son petit groupe vers la structure des -3 ans et ensemble elles gèreront les accueils suivants jusqu'à 8h50.

Sur la pause méridienne, la même animatrice accompagne les enfants vers le réfectoire situé dans les locaux de Mendès. Une fois installés à table, l'animatrice équipe les enfants de serviettes en tissus puis elle assure le service repas. Les tout-petits ont le choix entre la cuillère ou la fourchette. En fin de repas, l'animatrice ira mettre à la lessive les serviettes pour les avoir propres le lendemain. Le repas se déroule avec les enfants de la petite section.

A la fin du repas les animatrices lavent les tables puisqu'elles seront utilisées sur le second service par le groupe des moyens et grandes sections. De retour à l'école, les enfants profitent d'une petite pause récréative avant de se préparer pour la sieste. A ce moment-là chaque groupe rejoint sa structure.

Sur ce temps sieste, l'animatrice des tout-petits bénéficie du renfort de l'animatrice du matin. Ensemble elles gèreront, le passage des enfants aux sanitaires, le déshabillage, le changement des couches, la distribution des « doudous » et l'endormissement de chacun.

Le soir à la sortie des classes, les enfants qui restent au périscolaire rejoignent leurs camarades de la maternelle pour le temps goûter, toujours accompagnés de leur animatrice référente. Ils suivent alors le rythme de 3-5 ans et partagent avec eux, l'espace et les jeux.

- **JOURNEE TYPE EN MATERNELLE**

L'accueil du matin

Dès l'ouverture à **7h30**, une animatrice accueille les premiers enfants. Des petits jeux sont installés. A 8h, l'équipe est au complet, composée de 3 animatrices-ATSEM. Cette double casquette facilite les éventuelles transmissions concernant l'enfant. Afin d'atténuer la séparation entre l'enfant et la famille, l'équipe se consacrera à la mise en place d'un accueil chaleureux.

Cette séparation se fera donc en présence et avec la participation de l'animateur de sorte que les parents repartent confiants et sereins.

Il s'agit d'assurer un repère « affectif » aux enfants et de permettre aux parents de trouver un référent régulier.

Sur ce temps il faut recueillir les transmissions du parent, récupérer le ticket repas, la boîte à goûter, accompagner l'enfant déposer ses affaires au porte-manteau et le conduire aux sanitaires, se laver les mains. Le lundi et le vendredi se rajoutent le sac des draps pour les enfants de la sieste.

L'enfant pourra rejoindre les jeux libres, discuter avec ses camarades ou ne rien faire. Sur ce temps nous privilégions les jeux calmes d'éveil, de construction ou symboliques. Aux beaux jours l'accueil peut se faire dans la cour à condition que l'enfant ait le choix et puisse s'installer à l'intérieur s'il le préfère.

A 8h45, nous demandons aux enfants de ranger les jeux, un adulte contrôle le rangement des différentes pièces de jeu. Après quoi, les enfants sont regroupés et rejoignent leur classe respective. Il s'agit de classes multi-niveaux, 3 classes intégrant petits, moyens et grandes sections. A 8h50 c'est la transition périscolaire-école, les enseignants sont présents et prennent le relais.

Le temps repas

A midi, les enfants sont récupérés à la sortie de classe. Deux groupes se distinguent, les enfants du premier service et ceux du second. Les petits bénéficiant d'un temps sieste sont prioritaires sur le premier service, ils sont encadrés par 3 animatrices. L'enjeu est d'équilibrer les effectifs avec un encadrement de 3 adultes par service.

Quelques enfants dirigés sur les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) et de retour vers 12h20 intégreront d'office le second service.

A 12h05, le portail est fermé. Départ des petites sections pour le réfectoire qui se situe dans le bâtiment de Mendès, un portillon réunit les deux écoles.

Une fois les enfants installés autour de tables basses et rondes de 7 couverts, le menu est annoncé. Les plats arrivent sur chariot. Ce sont les animatrices qui servent les enfants et débarrassent les tables. En fin d'année, elles initient les tout-petits à l'apprentissage du couteau.

Vers 12h40 à la sortie de table, les enfants rejoignent la maternelle et s'aèrent 10mn avant de se préparer pour la sieste. Deux adultes gèrent le passage aux toilettes, déshabillage, remise des doudous, endormissement...

La troisième animatrice avec la référente des -3 ans, accompagne les tout-petits dans leur local où ils seront également préparés pour la sieste.

Durant la première heure, les enfants du second service profitent d'un temps de relaxation alterné de séances variées, (yoga, massage, musique douce...), avant de se regrouper pour la lecture du menu. Cet énoncé est illustré d'images que les enfants classent par groupes alimentaires.

C'est un moment privilégié pour entretenir et partager les connaissances acquises lors de l'action « Manger, bouger... ». Après le passage aux sanitaires, le groupe se dirige vers le réfectoire.

Vers 12h50, le second groupe s'installe à table.

Sur ce temps de restauration, comme sur le 1^{er} service, l'enfant est sensibilisé au fond sonore et à la bonne tenue à table avec pour rappel un panneau de règles de vie à la cantine. Les animatrices veillent à ce que les enfants mangent suffisamment ou du moins goûtent aux plats et les initient à l'apprentissage des couverts, tout en les aidant à la découpe les viandes trop difficiles.

En fin de repas, les enfants sont dirigés vers les sanitaires et rejoignent leurs camarades de jeu dans la cour maternelle ou dans la salle d'accueil selon la météo.

A 13h50, c'est la relève des enseignants et le départ de l'équipe après les éventuelles transmissions.

Le temps du goûter

A 16h15, c'est la sortie de classe et l'heure du goûter. Tandis que les animatrices-atsem prennent une pause de 15mn, 3 animatrices récupèrent les enfants dans leur classe respective.

Les enfants s'installent dans la salle d'accueil et sont aidés pour ouvrir les emballages. C'est un moment de détente et de plaisir.

C'est aussi un temps de sensibilisation au tri sélectif. A la fin du goûter, les enfants sélectionnent et jettent les restes dans les poubelles appropriées (jaune, verte et déchets verts).

Cette opération terminée, les enfants sont conduits au rangement des boîtes à goûters dans les cartables et passent de nouveau aux sanitaires. Entre-temps les tables sont lavées et les jeux installés.

A leur retour, les enfants sont réunis dans l'espace « regroupement », les animatrices présentent le programme du soir et vers 17h00 les activités démarrent.

- 1 référente en activité.
- 1 référente en jeux de société ou extérieurs (en fonction du temps),
- 1 référente à l'accueil des familles et aux jeux libres.

A 17h15, les animatrices-atsem quittent le périscolaire.

Les activités sont de courte durée mais se succèdent jusqu'à 17h40. Conduites sans obligation de participation, elles doivent convenir aux différents tempéraments et permettre de s'exprimer librement.

Activités de la vie quotidienne :

- Ateliers spécifiques : ateliers du « Laisser faire », clown, tir à l'arc, langue des signes...
- Espace expression : marionnettes, rondes et comptines.
- Besoin de se dépenser : jeux de ballon, de parcours, course, échasses....
- Envie de créer, : ateliers manuels, modelage, découpage...
- Espace détente : livres, dessin, sable...
- En autonomie : dinette, voitures, puzzles...
- Espace découverte : jeux de société, lecture de contes...

Vers 17h40, rangement et retour au calme accompagné d'une musique relaxante.

Les enfants vont récupérer leurs affaires aux porte-manteaux pour les rapprocher dans la salle d'accueil. Histoire de ne pas gêner le ménage dans les couloirs.

A 18h15, départ des animatrices, une seule animatrice gère les derniers départs. Elle empile chaises et bancs en prévision du ménage et contrôle le rangement des jeux.

A 18h30, fermeture de la structure. En cas de retard, appeler le parent et si répondeur laisser un message avec le n° de l'école. Si pas de nouvelles, prévenir la Directrice qui peut envisager de contacter la gendarmerie.

Un cahier de liaison est utilisé pour communiquer les transmissions du soir à l'équipe du matin.

✓ **JOURNEE TYPE EN ELEMENTAIRE**

Accueil du matin

A 7h30, les premiers parents déposent leur enfant devant le portail. Celui-ci va ranger son cartable sous le petit ou grand préau en fonction de sa classe avant de monter en salle d'activité où il sera accueilli par une animatrice.

En entrant, il va se laver les mains au lavabo et se fait pointer sur la fiche de présence. Ensuite il se dirige vers l'atelier de son choix, jeux de société, jeu de cartes, outil multimédia, lecture, dessin...

A 8h, arrivée de 2 animateurs. Une petite collation est servie pour les enfants qui le souhaitent. Celle-ci est composée d'un yaourt ou d'une biscotte avec de la confiture, d'un fruit ou d'une compote...

A l'extérieur un agent mairie se poste au portail et vers 8h10 réceptionne les enfants de la navette. Il ira ensuite ouvrir les classes et reviendra en surveillance au portail.

A **8h40**, sauf météo exceptionnelle, les enfants rangent les jeux, récupèrent leurs affaires au porte-manteau et rejoignent la grande ou petite cour toujours en fonction de leur classe où ils pourront jouer librement. A ce moment-là, les animatrices rappellent aux enfants de remettre leur ticket repas à la « dame de la cantine » ou du moins de la prévenir s'ils mangent ou pas.

8h50, sonnerie de l'école, les enseignants prennent le relais de surveillance dans les cours. C'est un temps de transition où des informations peuvent être communiquées.

Pause méridienne

A midi, l'équipe d'animation récupère les enfants dès la sortie des classes.

L'enfant profitera d'un temps de restauration et d'un temps d'activité.

Suivant un planning hebdomadaire, l'équipe se répartie sur le terrain.

- 2 animateurs en restauration.
- 1 animateur en salle d'activités.
- 1 animateur en jeux extérieurs.
- 1 ETAPS (éducateur sportif) en séquence sport au stade.
- 1 animateur « jeux libres » avec les enfants qui souhaitent rester dans la cour. Il mettra à leur disposition, ballons, raquettes, speedball, cordes à sauter, jeux surdimensionnés, kit jonglage, diabolos, bâtons du diable...) et sera responsable de ce matériel.

Deux services repas de 45mn se succèdent :

- CP, CE1, CE2 sur le premier service le mardi et le vendredi.
- CE2, CM1, CM2 sur le premier service le lundi et le jeudi.

Cette alternance sur les 2 services assure aussi le roulement des enfants sur les activités.

Les activités proposées se veulent variées, ateliers manuels, jeux d'équipes, jeux de société, jeux coopératifs...

Sur le temps de restauration, l'adulte s'impose en qualité de référent, (vocabulaire, attitude), il est garant du bon usage du : bonjour, merci, de la tenue à table, de l'utilisation des couverts et veille à ce que chaque enfant soit servi. Il travaille sur l'autonomie de l'enfant à table et encourage les plus grands à l'entraide et à avoir un comportement exemplaire.

Lui-même aide à la découpe quand c'est trop difficile et se conduit en médiateur facilitateur en toute situation.

Une animatrice se poste à l'entrée du bâtiment, accueille les enfants et coordonne le passage des sanitaires au réfectoire.

Une seconde animatrice réceptionne les élèves en salle en veillant au calme et à une bonne répartition des tables pour gagner en confort acoustique.

L'animatrice postée aux lavabos vérifie l'état des lieux, (sopalins dans poubelle, robinets fermés...) avant de rejoindre le réfectoire. Les présences sont pointées sur la liste d'accueils.

Une fois les enfants installés, le menu est lu par l'un d'entre eux et le service peut commencer. L'encadrement de ce temps passe par une bonne gestion de l'espace et des affinités entre enfants à une même table.

Dans le contexte actuel de normes d'hygiène, les enfants ne se servent plus par eux-mêmes. Deux agents mairie assurent la distribution des parts.

S'il y a du supplément, les agents doivent prévoir un partage équitable entre ceux qui en redemandent.

En fin de repas, les animatrices valoriseront les bons comportements, (politesse, table relativement propre et couverts empilés) en autorisant en priorité ces enfants à quitter le réfectoire. Ils seront dirigés vers les lavabos pour un nouveau lavage des mains avec la possibilité de se brosser les dents pour ceux qui le souhaitent.

En cours d'année une sensibilisation au gaspillage sera menée à travers l'opération « Zéro déchet dans l'assiette ». Dans cette continuité, la collecte des déchets alimentaires pourrait être envisagée avec la mise en place d'un nouveau programme de sensibilisation à la transformation des déchets.

Les animateurs restent dans le réfectoire et ne franchissent pas l'accès aux cuisines.

A **13h30**, un agent mairie jusqu'à présent dans la cour se poste à l'ouverture du portail, tandis que les enfants sont répartis sur les 2 cours. Un retour au calme sera proposé aux 6-8 ans, (relaxation, mimes, devinettes...). Relève de l'équipe par les enseignants à 13h50.

Le soir à la sortie des classes à 16h15, l'agent mairie se poste au portail et surveille les sorties des enfants. Vers 16h40 ce même agent accompagne à la navette du collège la dizaine d'enfants qui prennent le bus. A son départ un animateur prendra le relais au portail et gèrera l'arrivée des parents venus récupérer leur enfant.

Les autres enfants après avoir déposé leur cartable, s'installent pour le goûter encadrés par 4 animateurs. Les enfants inscrits aux devoirs surveillés seront dirigés vers les études à 16h30.

Deux études de 1/2h de 16h30 à 17h30.

Les activités collectives sont privilégiées car plus faciles à prendre en route pour l'enfant qui revient d'étude. Ces activités sont élaborées en équipe au travers d'un projet d'animation.

A 18h, rangement des activités et retour au calme. Ce temps est souvent employé à dialoguer avec les enfants sur un thème de l'actualité, leur ressenti de la journée ou les projets qu'ils souhaiteraient mettre en place. Ils peuvent aussi se choisir un livre et s'installer au coin « lecture » lorsqu'ils se trouvent en intérieur.

A **18h15**, un animateur reste avec les derniers enfants jusqu'à la fermeture à 18h30.

G) ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION

✓ **L'Animateur**

- Connaissance du projet pédagogique, des PAI et de la réglementation.
- Planifier, organiser et évaluer les projets d'activités.
- Avoir un comportement exemplaire, faire preuve de patience et d'équité.
- Valoriser les temps de vie quotidienne autant que ceux d'activités.
- Gérer un cadre sécurisé, adapté aux différentes tranches d'âge.
- Faciliter le libre accès aux jeux et fournitures.
- Créer des activités à partir du matériel et fournitures disponibles.
- Privilégier chez les grands les activités menées par eux-mêmes.

- Veiller à la propreté, au rangement et à la convivialité des locaux.
- S'impliquer dans une dynamique de groupe et contribuer à une relation de qualité avec les partenaires, (parents, enseignants, agents).
- Vigilance permanente sur le portail et la circulation dans les locaux.
- Pointer les registres de présences avec précision.

✓ **Le Directeur**

- Assurer la relation avec les enfants, les parents et les partenaires.
- Adapter et organiser les différents temps d'accueil, les contraintes techniques.
- Identifier les besoins, mettre en œuvre les moyens nécessaires.
- Conduite de réunions, compte rendus, formation, évaluation, bilans.
- Mise à jour des informations, documentation, panneaux d'affichage, page web...
- Tenue d'un classeur administratif à présenter obligatoirement en cas de contrôle DDJES.
- Application de la réglementation, mise en pratique des exercices PPMS, mise en œuvre du protocole.
- Maintenance des fournitures, matériel pédagogique, pharmacie.
- Gestion administrative de la structure, dossiers CAF, budget, annualisation des contrats, suivi des absences et remplacements, formation du personnel...
- Enregistrement des dossiers, suivi des fiches sanitaires, informatisation des présences, facturation, régie.
- Représentation du service dans les réunions institutionnelles.

H) OUTILS ET METHODE DE TRAVAIL

- 2h de préparation par semaine / Mardi 9h-11h pour l'équipe La Fontaine / Mardi 14h-16h pour l'équipe Mendès + 2h de réunion mensuelle animateurs - directeur.
- Un classeur de ressources pédagogiques (fiches techniques – relation éducative).
- Un abonnement à la revue professionnelle « Le journal de l'animateur ».
- Des formations professionnelles.

I) DISCIPLINE ET AUTORITE

Si écart de conduite, attitude ou langage irrespectueux, violence, vandalisme, se référer aux règles de vie ou mettre en place un contrat de bonne conduite avec le ou les enfant (s). Un classeur des suivis de comportement réunit les signalements et une fiche d'incivilité à remplir par l'enfant. En cas de conflit récurrent, mise en œuvre d'une médiation dans le bureau de la Directrice en présence de l'animateur.

Si difficulté sur une situation, déléguer l'autorité à un collègue.

Nous privilégions le dialogue et la prise de conscience.

Chaque intervention doit être communiquée au reste de l'équipe et à la Directrice.

J) LES MODALITES D'EVALUATION DE L'ACCUEIL

Les critères quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux activités proposées.

Les critères qualitatifs : évolution et épanouissement de l'enfant, relation au sein du groupe, avec l'équipe d'animation, intégration des règles de vie.

Les moyens : il est difficile de mesurer l'impact de nos interventions et la réalisation de nos objectifs si ce n'est à travers le retour des parents, des enfants, des enseignants et des animateurs. Une enquête de satisfaction pourrait faire l'objet d'un outil de consultation auprès des familles. Parallèlement, en cours d'année, un entretien d'évaluation individuelle devrait permettre à chacun de se situer sur le plan professionnel en tenant compte de ses motivations et des moyens disponibles.

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'engagement de l'État, les repères sociaux et économiques et le respect de la dignité de la personne sont la source des valeurs et des principes fondateurs, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Le fondement des garanties de laïcité, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois relatives de la loi du 12^{er} août 1791, puis la loi du 2 décembre 1905 de « séparation des Églises et de l'État », la loi relative aux libertés de conscience, sont les principes et manifestations concrètes sont encadrés par l'ordonnance 1959 relative à l'accès à l'école libre et à l'école, avec la loi relative de 1959, relative à l'enseignement. L'article 1^{er} de la Constitution de 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et unitaire. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'État de droit républicain trouve ainsi sa source dans les conditions de son essor, les valeurs, principes, traditions et idéologies, tout pour les familles, qu'elles soient publiques, ou dans les institutions. À cet égard, la laïcité implique et les partenaires s'engagent à ce que les valeurs nécessaires à leur mise en œuvre soient comprises et entendues de la même façon. Cela se fait avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelle que soit leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Déjà en 1959-60, la laïcité trouve toutes ses valeurs fondamentales, de l'école et de l'État. La branche Famille et ses partenaires s'engagent par la présente charte à renforcer le principe de laïcité en devenant attentifs aux pratiques de terrain, de tous les partenaires qui sont les acteurs et les bénéficiaires de ces principes. Ils assurent ainsi, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux bénéficiaires qu'ils servent de la Branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉPONSE CONCRÈTE
Laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des valeurs fortes et positives, quelle qu'en soit l'origine, des valeurs de laïcité et de la République.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ
La laïcité est la source de la citoyenneté républicaine, qui promeut le civisme et l'accès de tous à l'école de la République. Elle est la source de la dignité de la personne et de la liberté de conscience.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité garantit la liberté de conscience et l'accès de tous à l'école de la République. Elle est la source de la dignité de la personne et de la liberté de conscience.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ DEVANT LES DROITS

La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République. Elle est la source de la dignité de la personne et de la liberté de conscience. La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ACCÈS ET LE PROGRES DE L'ÉDUCATION

La laïcité garantit l'accès de tous à l'école de la République. Elle est la source de la dignité de la personne et de la liberté de conscience. La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'ORGANISATION DE L'ÉTAT ET LES SERVICES PUBLICS

La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République. Elle est la source de la dignité de la personne et de la liberté de conscience. La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République.

ARTICLE 7

LES PRINCIPES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République. Elle est la source de la dignité de la personne et de la liberté de conscience. La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République.

et contribue, tout particulièrement, à promouvoir les valeurs de laïcité, de la République, de la dignité de la personne et de la liberté de conscience. La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République.

ARTICLE 8

IL FAUT POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENDUE

La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République. Elle est la source de la dignité de la personne et de la liberté de conscience. La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République.

ARTICLE 9

IL FAUT POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENDUE

La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République. Elle est la source de la dignité de la personne et de la liberté de conscience. La laïcité contribue à la dignité de la personne et à l'accès de tous à l'école de la République.

Adoptée par le conseil d'administration de la Cour le 1^{er} septembre 2010.

